

ACP CAMBRE 336
Avenue de la Cambre, 336
1200 Bruxelles

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2021

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février, l'Association des Copropriétaires de la Résidence CAMBRE 336 s'est réunie en assemblée générale par vidéo conférence..

Constitution du bureau

a. Nomination du président de séance

La séance est ouverte à 16h00 sous la présidence de Monsieur Palmeiri, à l'unanimité

b. Nomination du secrétariat de séance

Madame Galet assure le secrétariat de séance à l'unanimité.

c. Vérification du quorum

Les 6 copropriétaires présents et/ou valablement représentés, sur 7 forment 752/1000èmes de la copropriété. L'assemblée générale est valablement constituée et habilitée à délibérer. La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux. Ensuite, l'assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après délibérations, l'assemblée prend les décisions suivantes :

1^{ère} résolution. Rapport du syndic sur l'année

Le syndic fait rapport en séance

2^{ème} résolution. Travaux à prévoir

a. Remplacement de la chaudière

Le point est reporté

b. Suivi permis de régularisation urbanistique

L'assemblée générale décide à l'unanimité de faire les travaux de conformité SIAMU avec le firme Ceppi.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de faire les travaux de conformité Permis Urbanisme mandat est donné au conseil de copropriété pour le choix de l'entrepreneur

Financement : fonds de réserve sauf pour les portes privatives.

L'assemblée générale demande au propriétaire du rez de chaussée de faire les travaux pour que son bien soit en conformité avec le permis d'urbanisme et le rapport Siamu pour le 30.06.2024

3^{ème} résolution. Validation des fournisseurs

a. Proposition d'un nouveau ROI.

4^{ème} résolution. Validation des fournisseurs de la copropriété

Nous vous proposons de valider cette liste.

5^{ème} résolution. Comptes 2021

- a. Approbation des comptes clôturés au 30.09.2023

La copropriété décide à l'unanimité de valider les comptes clôturés au 30.09.2023 sous réserve de la vérification des comptes et de la validation par Monsieur Craenhals par écrit.

En effet, Monsieur Craenhals n'a pas su effectuer la vérification des comptes à distance, les pièces ne lui ayant pas été transmis à l'avance.

- b. Présentation et validation du budget

L'assemblée générale valide le budget à l'unanimité pour 16 000 euros sur l'année.

- c. Détermination du fonds de réserve

L'assemblée générale décide à l'unanimité de mettre au profit du fonds de réserve 3000 euros.

6^{ème} résolution. Décharges à donner aux membres du conseil de copropriété, aux vérificateurs aux comptes et au syndic

- a. Décharges aux membres du conseil de copropriété

La copropriété donne à l'unanimité la décharge.

- b. Décharges aux vérificateurs aux comptes

La copropriété donne à l'unanimité la décharge sous réserve de la vérification des comptes

- c. Décharge au syndic

La copropriété donne à l'unanimité la décharge sous réserve de la vérification des comptes et de la validation par Monsieur Craenhals par écrit.

7^{ème} résolution. Nomination statutaire et mandat

- a. Reconduction aux membres du conseil de copropriété

La copropriété décide à l'unanimité de reconduire : Monsieur Palmieri, Monsieur Haber, Madame Floridia

- b. Reconduction aux vérificateurs aux comptes

La copropriété décide à l'unanimité d'élire Floridia

- c. Reconduction au syndic

La copropriété décide à l'unanimité de reconduire SG IMMO.

Toute remarque relative au présent procès verbal doit être faite conformément à la loi (C.C.art.577-9§1er).